



VILLE LA CHATRE (36400)

PLAN LOCAL d'URBANISME

Réunion du 7 novembre 2016

COMPTE RENDU DE REUNION de Commission Urbanisme (14h30)

Etaient Présents:

- Ville de LA CHATRE / Commission Urbanisme :
M. FORISSIER (Maire de LA CHATRE), MM. PICHON (Président), MOISSINAC, Mme BIHEL
M. MONNERIE (Directeur des Services techniques) ;
- Bureau d'Etude :
M. MENARD (BIA.GEO)
- PPA :
M. VIAUD (DDT36), Mme DEBIERRE (ABF)

Etaient excusés :

- Ville de LA CHATRE / Commission Urbanisme :
Mme LEUILLET, M. TOUCHET (Secrétaire Général de la Mairie de La Châtre), M. JUDALET

IMPORTANT: Le présent compte-rendu qui est diffusé, est à valider lors de la prochaine réunion.

Ordre du jour:

- ⇒ Thématiques: Zonage-Règlement-OAP-Périmètre Délimité des Abords
- ⇒ Questions diverses

Accueil des participants par M. Pichon.

Le bureau d'étude résume les modifications apportées lors de la précédente réunion et portées au compte rendu diffusé.

La commission fait les observations et demande les modifications suivantes:

1- Sur le zonage:

-Discussion sur la dénomination des zones inondables. Il est décidé de créer des secteurs indicés "i" dans les parties concernées par le PPRI afin d'avertir les propriétaires des parcelles situées en zone inondable. Pourront être créés des secteurs Ui, Ni etc, en fonction des règles d'urbanisme (aspect extérieur, menuiseries ...) qui s'appliqueront aux constructions.

--Le maintien des zones Nh01 décidé sera étudié en même temps que les zones N at A en présence de la chambre d'agriculture lors de la prochaine réunion.

2- Sur les OAP et les Zones AU

-Mme DEBIERRE (ABF) fait remarquer que les OAP mériteraient d'être complétées, et que le bureau d'étude présente des orientations à la commission pour simple information.

3- Périmètre délimité des abords (PDA)

-Mme DEBIERRE (ABF) signale que les décrets d'application ne sont pas encore parus. Elle présente l'intérêt de créer un "Site Patrimonial Remarquable" pour La Châtre. Il est décidé que la commission fera une proposition de PDA au STAP qui donnera son avis. Dans ce cadre des bâtiments remarquables peuvent être identifiés et soumis à des prescriptions particulières.

4- Règlement

-Mme DEBIERRE (ABF) va transmettre ses observations sur le projet de règlement.

5- **Trame Verte Trame Bleue**

-Mme Bihel doit faire transmettre les documents au bureau d'études.

6- **Questions diverses.**

-La commission souhaite avoir un document graphique situant les constructions réalisées durant les 10 dernières années. (voir cartographie jointe)

-D'autres réunions devront être programmées.

-Mme Bihel demande des réunions soient organisées en fin de journée plutôt que l'après midi en raison de son travail.

➤ **CALENDRIER : PROCHAINE Réunion le 15/11/2016 avec Chambre d'Agriculture**

*Avec mes remerciements à l'ensemble des participants
le BE Philippe MENARD (BIA.Géo) Le 08/11/2016*